



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du Lundi 08 novembre 2021**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 08 novembre 2021 à 19 Heures 30 mn

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CHANTEPIE, M. DONET.

Absent : M. COUBRICHE.

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC.

Approbation du compte-rendu municipal du 13 septembre 2021.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

1/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités annuel 2020 de la communauté de communes retraçant toutes les activités de l'établissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 abstention (Albert GARDET), Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2020 de la CCSI.

2/ SIARP : RÉVISION REDEVANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe CHAUVIN, adjoint au Maire, il explique que le SIARP a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin de réaliser l'ensemble des missions obligatoires et facultatives et permettre le contrôle et la surveillance du parc d'installations d'assainissement non collectif présent sur le territoire.

Ce service est financé à l'aide de redevances payés par les usagers en fonction de prestations réalisées or beaucoup sont réticents à ces contrôles et donc ne permet pas d'élaborer un budget équilibré du SPANC.

Pour cela, le SIARP propose de mettre en place une redevance forfaitaire annuelle de 36.89 TTC à l'ensemble des usagers du SPANC et établir une grille forfaitaire suivant les prestations réalisées à la demande des usagers.

3/ TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire indique que l'article 47 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit l'abrogation des régimes dérogatoires et impose aux employeurs de la Fonction Publique de délibérer pour mettre en place d'une façon effective les 1 607 heures annuelles de travail.

Monsieur le Maire propose donc de fixer un temps de travail hebdomadaire de 35h par semaine pour l'ensemble des agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de 1 607 heures annuelles de travail pour l'ensemble du personnel.

4/ SMIRTOM : PRÉ-COLLECTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques LEBECQ, adjoint au Maire, qui indique que la pré-collecte des bacs mise en place depuis plusieurs années avec le SMIRTOM prendra fin le 01 décembre 2021 dans les clos du Champart, des Vergers et Hauvis.

Les habitants de ces clos devront présenter et rechercher leurs bacs sur les points de regroupement.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Cérémonie du 11 novembre 2021** : La cérémonie se déroulera à 11h15 face au monument aux morts.

- **Campagne betteravière 2021** : Elle aura lieu la semaine 46 du 15 au 21 novembre.

- **Colis des anciens** : Vendredi 10 décembre 2021 à 17h30 dans la salle du conseil municipal.

- **Spectacle de Noël** : Samedi 4 décembre 2021 à 16h30.

- **Téléthon** : Le week-end du 3 et 4 décembre 2021. La commune d'Hérouville-en-Vexin s'occupera de la buvette le vendredi 3 décembre pendant le tournoi de foot en salle organisé par la commune d'Ennery.

- **Vœux du Maire** : Samedi 15 janvier 2022 à 11h30 à la salle des fêtes.

- **Loto** : Samedi 29 janvier 2022 au foyer rural.

- **Repas des anciens** : Dimanche 30 janvier 2022 à 12h00.

- **Date du prochain conseil** : Le lundi 10 janvier 2022 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 Heures.

Le Maire,
Eric BAERT

